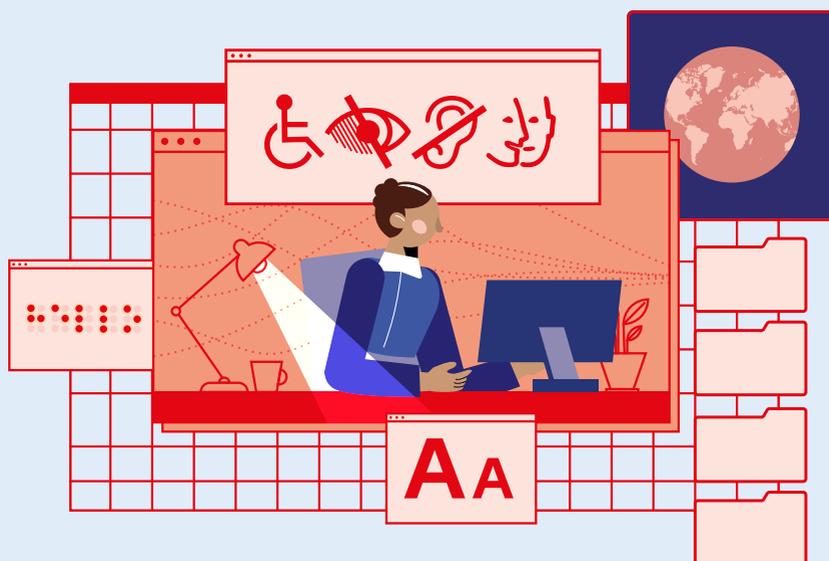




**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VOUS ÊTES EN SITUATION
DE HANDICAP :
COMMENT NOUS
REJOINDRE ?**

Le **ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** (MEAE) s'engage résolument pour la diversité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations, notamment dans sa politique de recrutement.

Dans cette perspective, le ministère a une politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des agentes et agents en situation de handicap ambitieuse.

441 agentes et agents en situation de handicap travaillent au ministère, aussi bien en administration centrale qu'à l'étranger. Elles et ils mènent des fonctions à tous les niveaux de la hiérarchie et mènent des carrières comparables à celles de l'ensemble de leurs collègues.

La Task Force égalité-diversité

Moteur de la politique ministérielle en faveur de la diversité, la Task Force égalité-diversité, rattachée au DRH, recrute puis accompagne les agentes et agents en situation de handicap tout au long de leur carrière.

Elle suit aussi l'application du plan d'action ministériel et met en œuvre la politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les différentes voies de recrutement

Dans toutes les voies d'accès, que ce soit pour un stage ou un apprentissage, ou un emploi contractuel ou titulaire, le MEAE promeut le recrutement de personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à postuler et à signaler votre situation de handicap pour que le ministère puisse vous accompagner au mieux !

STAGES ET APPRENTISSAGE

L'ensemble des offres de stage du MEAE (en France comme à l'étranger) sont publiées sur le site [PASS](#).

Les étudiantes et étudiants en situation de handicap sont invités à se signaler lors du processus de candidature (case à cocher), afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement.

Les offres d'apprentissage sont également publiées sur le site [PASS](#).

Le saviez-vous ? Les étudiantes et étudiants en situation de handicap peuvent se voir proposer une titularisation à l'issue de leur apprentissage. En effet, le ministère applique le décret 2020-530 du 5 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités de titularisation dans un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à l'issue d'un contrat d'apprentissage.

ACCÈS AUX EMPLOIS DU MEAE

Soucieux d'accueillir des compétences diverses, le MEAE recrute chaque année ses agentes et agents soit par voie de concours, soit par voie contractuelle. Pourquoi pas vous ?

Par concours de droit commun :

les candidates et candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves sur préconisation médicale (tiers-temps supplémentaire, logiciel d'agrandissement d'écran, etc.). Signalez-le lors de votre inscription !

Retrouvez plus de détails [ici](#).

Le recrutement spécifique destiné aux personnes en situation de handicap

(voir détails page 6)

Le recrutement sur contrat :

plusieurs types de contrats sont proposés : contrats occasionnels, vacation, etc. Vous pouvez consulter les offres sur [Choisir le service public](#) et sur [France Diplomatie](#). N'hésitez pas à signaler que vous êtes en situation de handicap pour permettre l'étude d'un aménagement de poste éventuel !

Le recrutement au titre du PACTE :

peu ou pas qualifié et âgé de 28 ans au plus, ou bien en situation de chômage de longue durée, âgé de 45 ans et plus et bénéficiaire du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés ? Cette voie de recrutement est faite pour vous !

Le volontariat international :

vous pouvez consulter les offres sur [CIVIWEB](#) et retrouver plus de détails [ici](#). N'hésitez pas à signaler que vous êtes en situation de handicap pour la prise en compte de vos aménagements éventuels.

Les recrutements spécifiques

SI VOUS N'ÊTES PAS FONCTIONNAIRE

Vous pouvez candidater au recrutement spécifique de personnes en situation de handicap. Le processus de recrutement par voie contractuelle ayant vocation à déboucher sur une titularisation se déroule comme suit :

- ① Sélection sur dossier
- ↓
- ② Entretien devant la commission de présélection

Test d'anglais

Test de LV2 pour cat. A

- ↓
- ③ Entretien devant la commission de recrutement

Les avis de recrutement ainsi que les informations concernant les modalités de candidature sont disponibles sur France Diplomatie :

- [recrutement catégorie A](#)
- [recrutement catégorie B](#)
- [recrutement catégorie C](#)

SI VOUS ÊTES DÉJÀ FONCTIONNAIRE

Vous pouvez candidater à la procédure de promotion par détachement. La procédure de recrutement se fait sur dossier et entretien. Les candidates et candidats retenus sont détachés dans un corps ou un cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure pour une durée d'un an. Leur titularisation dans le corps sera examinée par une commission à l'issue de cette période.

Quel que soit leur mode de recrutement au MEAE, les agentes et agents en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement par la Task Force égalité-diversité tout au long de l'année en poste et en centrale.

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**
37, quai d'Orsay
75007 Paris

diplomatie.gouv.fr

